

RÈGLEMENT Trail d'Ecordal :

1. Description :

Le FJEP Attigny Course à pied organise le samedi 9 septembre 2023 la 7ème édition du Trail d'Ecordal (08130).

Epreuve chronométrée de **13 km** environ : parcours boisé et sur chemins ; 220mD+

Épreuve ouverte à partir de la catégorie Cadet (année 2008).

La course fait partie du **Challenge sud Ardennes** (ouvert à tous).

2. Lieu et horaire :

Lieu : Départ et arrivée à Ecordal : devant l'école, 2 rue des Telliers.

Départ de la course :15H.

Le retrait des dossards s'effectuera à l'école d'Ecordal (2 rue Telliers) à partir de 13h00.

3. Inscriptions et tarifs

Inscriptions à privilégier à partir du site internet www.ledossard.com jusqu'au 8 septembre au soir.

Tarif : 11 euros

Inscriptions possibles sur place : Tarif : 13 euros

Chaque participant devra IMPERATIVEMENT fournir lors de son inscription via le site internet www.ledossard.com :

- ✓ Soit pour les coureurs licenciés: la licence de la fédération pour la saison 2023/2024 (pour la FFA, la vérification est effectuée en ligne).
- ✓ Soit pour les coureurs non licenciés : un certificat médical de moins d'un an comportant la mention «non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition »

Attention : les licences acceptées seront celles de la nouvelle saison, c'est-à-dire celles prises à compter du 1^{er} septembre 2023. Sinon, fournir un certificat médical.

Pour les inscriptions sur place :

- Présentation de la licence 2023/2024

ou – Présentation du certificat médical de moins d'un an comportant la mention «non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition »

4. Ravitaillement

Ravitaillements : liquide à mi-parcours, complet à l'arrivée.

5. Après-course et Récompenses

- Tous les coureurs recevront un lot.
- Récompenses scratch pour les 3 premiers hommes/femmes.
- Récompenses au premier de chaque catégorie (hommes/femmes). Pas de cumul (récompense donnée au suivant).
- Tirage au sort
- Buvette

6. Assistance

Aucune aide extérieure n'est autorisée / Accompagnement en vélo interdit.

7. Environnement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains. Ne pas jeter de déchets sur le parcours.

8. Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance à titre individuel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de vols dont les concurrents pourraient être victimes lors de leur participation à cette épreuve.

9. Droit à l'image et protection de la vie personnelle

- Droit à l'image : les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation et sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.
- Protection de la vie personnelle : l'organisation informe les participants que les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.

Conditions d'annulation:

Si l'événement ne peut se tenir, tous les inscrits seront remboursés.

Renseignements : Delphine DE KOCKER : 06.83.04.60.13 / fjepattignycap@orange.fr